

EXHIBIT C - SERVICES PROFESSIONNELS

(V2. 2025 SAS FR)

Cette annexe est jointe et fait partie intégrante du Contrat signé entre le Client et Botify et décrit les Services Professionnels fournis au Client dans le cadre du Contrat.

A. Dispositions relatives aux Services Professionnels

1. **Description des Services Professionnels.** À compter de la Date d'Entrée en Vigueur ou aux alentours de celle-ci, Botify fournira au Client les services d'assistance et d'implémentation (« Services Professionnels ») tels que décrits dans un Bon de Commande et/ou un Cahier des Charges (« SOW ») dûment signés par les deux parties.
2. **Obligations du Client.** Le Client s'engage à fournir l'assistance, la coopération, les informations et les ressources raisonnablement nécessaires pour permettre à Botify d'exécuter les Services Professionnels. Le Client reconnaît que la capacité de Botify à fournir efficacement les Services Professionnels demandés peut être affectée si le Client ne fournit pas une telle assistance raisonnable.
3. **Gestion de Projet.** Chaque partie désignera un Chef de Projet qui collaborera avec le Chef de Projet de l'autre partie afin d'assurer une prestation efficace des Services Professionnels.
4. **Modification de Commande.** Si le Client souhaite modifier la Description des Services Professionnels convenue, il soumettra une demande écrite à Botify détaillant les modifications proposées. Botify fournira une estimation des frais et des éventuels changements dans le calendrier de livraison résultant de la modification proposée. Botify continuera à exécuter les Services Professionnels tels qu'initialement convenus jusqu'à ce que les parties conviennent par écrit de la modification du périmètre, du calendrier et des honoraires.
5. **Licence.** Sous réserve des termes et conditions du Contrat, Botify accorde au Client une licence non exclusive, non transférable et gratuite pour utiliser, à des fins internes, tous les rapports et autres documents développés par Botify dans le cadre des Services Professionnels (« Résultats SOW »).
6. **Droits de Propriété.** Botify détient et conserve tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Services Professionnels, y compris les Résultats SOW et/ou toute dérivation, amélioration ou modification de ceux-ci, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle y afférents dans le monde entier, sous réserve uniquement des droits du Client sur ses Informations Confidentielles.
7. **Garantie.** Botify garantit pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la réalisation de tout Service Professionnel que ces Services seront exécutés de manière professionnelle et conforme aux standards généralement admis dans le secteur. Le Client doit signaler par écrit toute violation de cette garantie à Botify pendant la période de garantie concernée ; le seul recours du Client et la seule responsabilité de Botify en cas de violation de cette garantie consisteront en la ré-exécution des Services Professionnels ou, si Botify n'est pas en mesure de les exécuter conformément à la garantie, le remboursement des honoraires payés à Botify pour les Services non conformes.

B. Dispositions Relatives au Paiement

1. **Honoraires.** Les Services Professionnels seront fournis selon les tarifs indiqués dans le Bon de Commande et/ou le SOW applicable.
2. **Type de Paiement.** Les Services Professionnels, s'ils sont demandés, sont fournis soit à prix fixe, soit sur la base du temps passé et des matériaux (« T&M ») comme décrit dans le Bon de Commande et le SOW optionnel. Pour les prestations à prix fixe, le Client paiera à Botify les honoraires indiqués dans le Bon de Commande applicable, ainsi que tous les frais de déplacement et de séjour (« Frais »). Pour les prestations T&M, le Client paiera à Botify le temps passé à fournir les Services Professionnels selon les tarifs standards de conseil de Botify, les matériaux, ainsi que tous les Frais associés aux déplacements du personnel de Botify sur le site du Client. Tous les Frais devront être préalablement autorisés par écrit par le Client.
3. **Frais de Déplacement.** Les frais de déplacement engagés lors de la fourniture des Services Professionnels sont refacturés au Client sans majoration, lorsque des formations sur site sont dispensées au Client. Ceci exclut les cas où le site du Client est situé à New York, Londres ou en Île-de-France.

C. Divers

1. **Mix Produits.** Le Client reconnaît que tout Service Professionnel acquis dans le cadre des présentes est commandé séparément des Services d'Abonnement décrits dans le Bon de Commande Botify, et que le Client peut acquérir soit les Services d'Abonnement, soit les Services Professionnels, sans obligation d'acquérir l'un ou l'autre.
2. **Prestataire Indépendant.** Les deux parties conviennent que Botify agit en tant que prestataire indépendant et, à ce titre, ni Botify ni son personnel ne seront considérés comme des employés du Client. Le Client n'est ni responsable ni tenu de retenir ou de déduire des sommes au titre des impôts fédéraux ou d'État, de la sécurité sociale, de l'assurance santé, de l'indemnisation des accidents du travail, de l'assurance invalidité, des régimes de retraite ou de prévoyance pour le personnel de Botify.
3. **Compétences et Connaissances Générales.** Nonobstant toute disposition contraire du présent Contrat, Botify ne saurait être empêché par le Client d'utiliser toute compétence ou connaissance de nature générale acquise lors de l'exécution des Services prévus par le présent Contrat.

D. Botify Activation – Services Professionnels PageWorkers

1. Nos équipes travailleront avec vos équipes pour déterminer les optimisations les plus pertinentes pour votre plateforme dans le cadre de la solution PageWorkers.
2. Ces optimisations seront préalablement examinées par Botify afin d'en déterminer la faisabilité au regard de la spécificité de notre métier et de nos pratiques, et feront l'objet d'un accord écrit conjoint (un courriel constituant un écrit acceptable) entre Botify et le Client avant leur mise en œuvre.
3. Le périmètre de ces optimisations sera strictement limité aux modules PageWorkers et n'inclura pas de développements externes spécifiques tels que le développement JavaScript sur mesure. Si le Client en fait la demande, les éventuels développements spécifiques et leurs coûts associés seront discutés entre les Parties.